

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ID : 038-200040111-20200720-20\_140-DE

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse-Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DELIBERATION N° 20\_140**

L'an deux mille dix-vingt, le seize juillet à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL.

**OBJET : ELECTION  
7<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT**

**Date de la convocation :** mardi 7 juillet 2020

<p><b><u>Nombre de Conseillers :</u></b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 36 Votants : 36</p> <p><b><u>Résultat du vote :</u></b></p> <p>Marylène GUIJARRO : 28 Martine MACHON : 3 Céline BOURSIER : 1 Blancs : 4 Nuls : 0</p>	<p><b><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Matthias LAVOLÉ, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b><u>Pouvoirs :</u></b> aucun</p>
--	--

**Le Conseil,**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2; L. 5211-6; L. 5211-6-1; L. 5211-9;

**VU** le procès-verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération ;

**VU** la délibération n°20-133 de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse fixant le nombre de vice-présidences à 8.

**VU** les résultats du scrutin ;

**CONSIDÉRANT** qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

- **DÉCIDE** de proclamer Madame Marylène GUIJARRO, conseillère communautaire, élue 7<sup>ème</sup> Vice-présidente et la déclare installée.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 20 juillet 2020,

Le Président,  
Cédric VIAL

